

Procès-verbal no II  
de la 1<sup>ère</sup> séance du Conseil fédéral

(9 janvier 1974)

M. le Président Brugger, après avoir formulé des vœux à l'adresse des trois nouveaux membres du Conseil fédéral et leur avoir souhaité la bienvenue, rappelle un certain nombre de règles de discipline des séances. Il s'arrête notamment sur les points suivants:

La procédure de consultation préalable, qui favorise la solution des divergences au niveau des départements intéressés, doit être faite à temps. Quant à la procédure de co-rapports, elle devrait être accélérée pour les objets simples et non contestés. Pour les autres cas, il conviendrait qu'on lui consacre le temps nécessaire, afin que le Conseil fédéral puisse trancher en pleine connaissance de cause. Il est clair que des exceptions sont toujours possibles, mais elles ne sauraient être motivées par le retard qu'on a mis à s'occuper d'un objet. A titre d'essai, le président propose que la liste de l'ordre du jour comporte désormais deux parties: une liste bleue contenant les affaires non contestées et qui sont sans portée politique véritable. Elle sera réputée adoptée si la discussion n'est pas demandée. Au cas contraire, lorsqu'une affaire nécessite des explications, elle sera traitée avec les objets de la liste blanche, qui comprendra toutes les autres affaires. C'est en fin de séance que les thèmes des échanges de vues des séances à venir devront être annoncés. Comme il s'agit de discuter de problèmes importants d'actualité politique, il est indispensable que chaque membre du Conseil dispose à l'avance (lundi matin) d'un résumé succinct. En revanche, les affaires de routine seront annoncées sous la rubrique des communications. Le président insiste ensuite pour que les membres du Conseil réservent en principe toute la journée de mercredi pour la séance du Conseil fédéral. Celle-ci devrait pouvoir se dérouler dès 9 heures avec un arrêt pour prendre le café vers 10 heures 30. Dans la mesure où la séance doit se poursuivre l'après-midi, les délibérations seraient interrompues vers 13 heures pour aller ensuite prendre alternativement un lunch dans un restaurant de la ville ou un repas frugal sur assiette dans l'antichambre. Si l'ordre du jour permet d'admettre avec certitude que les discussions ne dépasseront pas 13 heures, une mention particulière sur la convocation indiquera aux membres du Conseil qu'ils peuvent disposer de leur après-midi.

Quant aux procès-verbaux (note interne sur papier vert), ils demeureront sommaires. Les décisions fermes devront être consignées dans un extrait de procès-verbal.

M. Brugger enfin estime qu'il conviendrait de faire davantage appel à l'audition d'experts, dans un cadre restreint toutefois et durant un temps limité. Il est bien clair que la

discussion - et à fortiori la décision - ne devra pas se poursuivre en la présence du ou des experts.

Après une brève discussion, le Conseil adopte toutes les propositions présentées par M. Brugger qui suggère, pour conclure, que le Conseil se prononce sur l'opportunité du système avant les vacances d'été.

#### Remplacement des voitures officielles du Conseil fédéral

M. Huber a été chargé de faire examiner par les services compétents du Département militaire fédéral les possibilités de remplacer les trois voitures Cadillac usagées. Il appartient au Conseil fédéral de décider s'il veut conserver ce type de voiture ou, au cas contraire, par lequel il va la remplacer. Il est question dans ce rapport de différents facteurs: combustion de carburant, prix d'achat, entretien, changement de mode, présentation, confort, etc. Après une première discussion, il est décidé d'éliminer la Cadillac, trop grande et trop onéreuse, et de charger le Département militaire fédéral d'organiser, de manière discrète à l'intention du Conseil fédéral, une démonstration des quatre voitures suivantes retenues pour leurs avantages, à savoir la Chevelle Malibu classic (recommandée spécialement par le Département politique fédéral), l'Opel Admiral de luxe 2800 S, l'Opel Diplomat V8 et la Mercedes 280 S.

#### Approvisionnement du pays en carburants et combustibles liquides

M. Brugger renseigne le Conseil sur l'état de notre approvisionnement en pétrole. S'il n'est pas en danger immédiat, on peut dire cependant que l'approvisionnement à long terme reste incertain puisqu'il dépend, dans une large mesure, de l'évolution internationale, qui échappe à notre influence. Il s'impose donc de ménager les carburants et les combustibles liquides. Dans une première conclusion, le chef du Département de l'économie publique estime que toutes les mesures, à savoir: le contingentement, la limitation de la vitesse, l'interdiction de remplir des bidons, les mesures à la frontière à l'égard des véhicules à moteur immatriculés à l'étranger, doivent rester entièrement applicables. De même, les préparatifs sont poursuivis en vue d'un rationnement des carburants.

A l'exception de quelques produits spéciaux, les importations continuent à être satisfaisantes, ainsi que le révèle la lecture d'une récapitulation établie par la Direction des douanes. Elles suffisent en tout cas à couvrir les besoins immédiats (dans les limites de la consommation réduite par le contingent) et à maintenir les réserves indispensables. Pour l'instant, il n'est donc pas nécessaire d'envisager d'autres restrictions. M. Brugger propose qu'une information de l'opinion publique soit faite dans ce sens.

- 3 -

M. Gnägi insiste sur le fait que l'opinion publique est psychologiquement prête à subir d'autres mesures de restriction, mais on ne saurait les décider a priori si la situation est aussi satisfaisante que la décrit le chef du Département de l'économie publique. Au Département militaire, on s'est aussitôt adapté aux mesures de contingentement en accroissant notamment les transports par le chemin de fer nonobstant la difficulté de la situation dispersée des terrains d'exercices. Le chef du département examine en permanence avec ses collaborateurs la question de savoir où l'on peut faire de nouvelles économies. La limitation, voire la suppression des exercices de vol dans l'aviation, fait l'objet de discussions attentives. M. Gnägi signale, à l'appui de statistiques, qu'en plus du contingentement le département a fait mettre le 30 pour cent environ de ses véhicules sur les plots.

Et M. Brugger de signaler que ces mesures d'économie réelle ont été particulièrement appréciées dans la presse.

M. Hürlimann, qui approuve les mesures proposées, voudrait savoir si elles auront des conséquences sur l'évolution des prix et dans quelles mesures elles permettront en définitive de rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande.

M. Brugger signale que, pour ce qui touche à l'essence, les grandes compagnies distributrices dites intégrées se plaignent de devoir pratiquer, en raison des décisions prises par le Délégué à la surveillance des prix, les prix les plus bas. Dans la mesure où elles pourront démontrer qu'elles vendent à perte, on estime qu'il faudra compter avec une augmentation de 5 à 7 centimes par litre à la colonne suivant l'indice d'octane. Quant aux compagnies non intégrées (Migrol, Avia, etc.), qui se fournissent sur le marché libre suisse et étranger, elles paient plus cher parce que les prix augmentent à la production. Le conseiller aux Etats Heimann, responsable de la Migrol, a confirmé au chef du Département de l'économie publique que les ventes avaient diminué de 40 pour cent. L'existence de ces compagnies, qui ont incontestablement contribué de tout temps à une régularisation des prix, est donc en jeu. Leur soutien doit être envisagé. Le Département de l'économie publique examine actuellement quelle solution devra avoir la préférence, constitution d'une caisse de compensation pour les non intégrées ou prélèvement sur les réserves obligatoires de Carburants. Pour les huiles de chauffage, quand bien même leur prix est subordonné aux autorisations du délégué, le taux fixé franco Bâle est difficile à contrôler, à défaut d'appareils, quand bien même le prix a tendance à la baisse. Les services compétents étudient toutes les façons d'arriver à un correctif des prix. Le Département politique, pour sa part, étudie la possibilité d'achats directs grâce à des conventions qui pourraient être conclues avec les Etats producteurs. On en saura davantage la semaine prochaine, annonce M. Brugger.

M. Ritschard se préoccupe des bénéfices considérables réalisés par les compagnies intégrées grâce aux énormes réserves constituées. Comment, demande-t-il, peut-on éviter une spéculation scandaleuse, dans la mesure surtout où elle contribue à précipiter le phénomène inflationniste ?

M. Brugger précise que les réserves des importateurs sont relativement modestes puisqu'elles n'excèdent pas la consommation correspondant à des besoins s'étendant à un mois.

M. Graber enregistre avec satisfaction les mesures prises par le Département militaire fédéral. Les autres départements se sont efforcés également de faire des économies en rapport avec leur parc, comparativement beaucoup plus limité. Mais il importe avant tout de réduire la consommation plutôt que de mettre les véhicules sur les plots. Sur le plan plus général, le chef du Département politique constate avec un certain désabusement qu'en vérité aucun de nos grands commis n'est capable d'expliquer le mystère de la répartition opérée par les sociétés multinationales. Le Conseil fédéral est donc un gouvernement condamné à l'ignorance par le système lui-même. Comme on signale que la plupart des Etats connaissent le dessous des cartes par le pool des grandes compagnies, il importe de combler cette lacune. Fort heureusement, il n'y a pas de pénurie grave pour le moment. Parlant ensuite du système de convention bilatérale d'Etat à Etat, le chef du Département politique constate qu'il est fort logique que les pays arabes y poussent, mais, dit-il, nous n'avons aucun intérêt à passer de la tutelle des grandes compagnies à la tutelle des pays arabes. La France a conclu une convention avec l'Arabie Saoudite qui lui assurerait 10 millions de tonnes de pétrole par an. Elle se serait engagée à livrer en échange des Mirages et de l'armement lourd. La Grande-Bretagne, pour sa part, s'est assurée une fourniture de pétrole de l'Iran en contribuant à l'infrastructure industrielle de ce pays. C'est dire, et la Conférence de Genève tend à le montrer, que les pays producteurs poussent au troc.

Que se passera-t-il chez nous? C'est là un problème très difficile. Comme le chah d'Iran est décidé de se passer des compagnies multinationales en s'équipant du puit à la pompe, on peut s'attendre à ce que le rôle et les pouvoirs de ces compagnies diminueront. Toutefois, notre pays sera quelque temps encore tributaire des dites compagnies.

M. Furgler a eu l'occasion, alors qu'il exerçait sa profession d'avocat, de bien connaître l'administration de l'une de ces grandes compagnies. En cette qualité, il a pu constater qu'elles ont tout sous leur contrôle, dès la première opération et jusqu'à la formation des prix. Cette clarté dans les sources d'approvisionnement, limpide pour les grandes compagnies, ne se retrouve en aucune façon en revanche dans les compagnies dites non intégrées. M. Furgler a pu constater très concrètement dans son canton que le contingentement les touche peu et que les hauts prix qu'elles ont pratiqués ne permettent pas de dire a priori

qu'il n'y a jamais eu de spéculation. Il tient un rapport confidentiel à la disposition des membres du Conseil. Il ajoute que, pour les grandes compagnies qui jouent et joueront un rôle déterminant, la Suisse est intéressante davantage par son tourisme (50 millions de véhicules étrangers par an) que par les quantités consommées par l'indigène. Au sujet de l'avenir, le chef du Département de justice et police constate avec regret que les conventions bilatérales conclues par la France, la République fédérale et la Grande-Bretagne n'annoncent pas l'union de l'Europe puisque chacun des pays opère comme il peut. Dans les mutations structurelles auxquelles il faut s'attendre, M. Furgler estime que l'on enregistrera une forte tendance des Etats à l'intervention. Il importe dès lors de savoir quels contacts directs notre pays peut établir avec ses voisins pour éviter d'être mis à l'écart. A titre subsidiaire, M. Furgler est d'avis que la publicité parue dans la presse au sujet de l'attitude que l'on attend des consommateurs suisses devrait être modifiée, supprimée même si l'on ne veut pas se voir taxé d'inféodé ou alors de contribuer à la psychose. Dans ce sens, M. Furgler donne sa préférence à l'information directe de l'opinion publique.

M. Brugger précise que c'est avec la République fédérale allemande seule que nous avons des contacts directs. Notre participation dans le comité du pétrole à l'OCDE permet des contacts indirects. Sur le plan de la CEE, nos représentants sont toujours invités lorsque ces problèmes sont abordés. Une fois encore, il faut constater avec regret que la solidarité entre les Etats industriels est tout à fait inexistante. Au département, on examine avec la plus grande attention tout ce qui touche à la politique de répartition, aux importations, à la formation des prix, à la possibilité de créer une société nationale, à la conclusion de conventions, à la définition d'une politique de l'énergie nationale. Tout cela prend du temps, mais M. Brugger a tout mis en oeuvre pour <sup>qu'</sup>une documentation très sérieuse soit réunie à l'intention du Conseil fédéral.

## Communications

### Sécurité des aéroports

M. Gnägi aborde le problème en rappelant le contenu de la lettre que le Gouvernement genevois a adressée le 4 janvier 1974 au Conseil fédéral. Il lui demande de revoir sa décision du 21 décembre suivant laquelle l'aide de la troupe en vue de renforcer la sécurité de l'aéroport de Genève-Cointrin ne pouvait être assurée que lorsque la Conférence siège à l'échelon ministériel. Le chef du Département militaire constate tout d'abord que le Conseil fédéral est parfaitement conscient de la situation. Les renseignements obtenus permettent d'affirmer que la situation générale est grave quant à la commission d'actes de terrorisme et de violence sur le plan international, mais il rappelle tout d'abord que l'organisation de la sécurité de la Conférence et

de l'aéroport intercontinental de Cointrin incombe au corps de police genevois et non à l'armée qui n'est d'ailleurs pas en mesure d'exercer des tâches de police. Si le Conseil devait modifier sa décision, il est clair que les autorités zuricoises demanderaient l'application de mesures semblables. Le chef du Département militaire aura d'ailleurs demain un entretien avec ses principaux collaborateurs. Il fait part déjà d'un rapport du chef de l'état-major qui suggère que l'on considère le service accompli par la troupe à Genève comme un service actif, tant il est vrai que la troupe n'est pas en mesure de s'instruire pendant ses temps de garde. M. Gnägi pense pour sa part qu'il est impossible de considérer ce service comme un complément au cours de répétition.

M. Furgler informe le Conseil qu'il a eu un long entretien téléphonique avec le chef du département de justice et police du canton de Genève. Il l'a informé que le Conseil fédéral ne pouvait pas mettre de troupe à disposition en raison des faibles effectifs qui sont actuellement en service. Il l'a assuré toutefois que la troupe serait mise à disposition au moment où la Conférence siégerait à l'échelon ministériel. Quand bien même les menaces ont augmenté, M. Furgler est d'avis qu'il convient de ne pas créer de névrose. Il a donné au procureur général et au chef de la Police fédérale des instructions pour relancer le problème de la police mobile intercantonale. Même s'il faut pouvoir maintenant opérer dans les vingt-quatre heures, le chef du Département de justice et police combat l'idée du service actif et souhaite qu'on fasse preuve d'imagination dans les services d'instruction.

M. Graber se demande si l'on peut se contenter de parler de névrose eu égard aux mesures prises à l'étranger et tant il est vrai que le degré d'insécurité s'est considérablement accru ces dernières semaines. Quels renseignements a-t-on sur les intentions des terroristes? Les grands aéroports internationaux sont tous gardés en permanence. Les terroristes ne seront-ils pas incités à choisir ceux qui le sont le moins bien? Il est quasiment miraculeux, ajoute M. Graber, que les Palestiniens ne se soient pas manifestés jusqu'ici, puis que l'on sait qu'ils cherchent à remettre en cause toute solution politique du conflit. En outre, les fusées SAM 7, qui peuvent être servies par deux hommes, ont été signalées en Europe occidentale. C'est dire que le Conseil fédéral doit tenir compte de l'ensemble de ces faits pour prendre une décision.

M. Furgler confirme que son département est renseigné en permanence par Interpol. Il est clair que le danger existe; la police fédérale en est consciente. Elle connaît l'ensemble des mesures de sécurité qui sont prises sur tous les aéroports de nos voisins européens et elle est en contact permanent avec les polices cantonales intéressées et le Département militaire. Le chef du Département de justice et police signale toutefois qu'il faut un minimum de vingt-quatre heures pour mettre sur pied les détachements de la police et de l'armée.

M. Hürlimann aimerait savoir quelles troupes sont mobilisables et si l'on est en mesure de les mettre immédiatement à disposition.

Pour sa part, M. Chevallaz pense que la troupe a surtout une valeur symbolique sur ces aéroports, tant il est vrai qu'il faut démontrer sa force pour n'avoir pas à s'en servir. Cette troupe cependant doit compter de petits effectifs et être en mesure d'exercer une activité efficace, être rompue à toutes les formes d'interventions et surtout faire preuve d'une très grande discipline. C'est à cette condition seulement que ce service pourra être considéré comme un service de formation militaire. Il sera valable dans la mesure où ses chefs savent l'exiger. M. Chevallaz demeure persuadé que l'intervention de l'an passé a été plus nuisible qu'utile.

M. Gnägi signale qu'après la crise de Zerqa, il y a toujours un régiment mobilisé. Le prochain est le régiment 15 qui sera sur pied à la mi-janvier. La troupe en est informée. Le chef du Département militaire partage l'avis de M. Chevallaz. Il pense toutefois que la dernière troupe mobilisée (une école d'officiers de Berne) a produit l'effet voulu. Il est conscient qu'on doit exiger davantage encore. Il interviendra personnellement à cet effet.

En conclusion, le Conseil fédéral décide que le dispositif de sécurité de Cointrin peut être renforcé par la troupe dans la mesure seulement où la Conférence siège à l'échelon ministériel. Le Département militaire est chargé de préparer une réponse du Conseil fédéral à la requête du Conseil d'Etat de Genève, compte tenu de cette décision. Le président, les chefs JPD/EMD sont habilités à prendre les décisions en l'espèce si l'urgence devait le commander.

#### Accueil de réfugiés du Chili

M. Furgler rappelle que divers milieux ont proposé ces jours derniers d'admettre encore en Suisse de toute urgence un certain nombre de réfugiés du Chili. Le département a suivi attentivement l'évolution de la situation des réfugiés dans ce pays. Les contacts sont demeurés permanents avec le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. C'est ainsi qu'on a appris qu'il faut encore trouver un pays d'accueil pour quelque mille de ceux-ci. La Suisse avait admis d'en prendre deux cents; 170 des personnes choisies au Chili se trouvent maintenant en Suisse. Le moment de l'arrivée des réfugiés restants est encore incertaine. Indépendamment de ces 200 personnes désignées pour l'accueil en Suisse, quelque 50 autres Chiliens ont depuis lors sollicité asile auprès de notre ambassade à Santiago. Ces réfugiés recevront prochainement des sauf-conduits pour quitter le Chili. Leur voyage à destination de la Suisse sera organisé, comme jusqu'ici, par le CIME. Le chef du Département de justice et police pense que le placement des mille autres réfugiés requiert l'étroite collaboration de tous les Etats avec le Haut-commissariat des Nations Unies. Il pense que le Conseil fédéral peut soutenir par une contribution financière une telle action.

Il y a lieu de relever aussi que la Suisse a accordé l'asile ces derniers temps à quelque mille réfugiés par année. Toutefois, il paraît particulièrement difficile, politiquement parlant, d'entreprendre pour le moment un nouvel accueil de quelque deux cents Chiliens, alors que la nouvelle initiative populaire contre l'emprise étrangère, à laquelle le Conseil fédéral ne présente pas de contre-projet, impose une politique de stabilisation très stricte. M. Furgler aura l'occasion de le souligner demain lors de la conférence de presse au cours de laquelle il commentera le message du Conseil fédéral sur la troisième initiative contre l'emprise étrangère.

En conclusion, le Conseil décide de confirmer la déclaration du 28 décembre rédigée dans les termes que le chef du Département de justice et police vient de développer.

#### Projet modifiant la loi AVS

M. Hürlimann rappelle que le conseiller national Brunner avait demandé à fin 1973 que l'on suspende la publication du message à l'appui de la modification de la loi fédérale sur l'AVS. Il a eu l'occasion d'examiner cette requête qui n'entre pas en considération. La publication interviendra très prochainement.

Quant au projet de révision de la LAMA que la commission du Conseil des Etats traitera lundi prochain, il importe de savoir si le financement doit être assuré par une participation en pourcentage du gain, notamment de savoir si ce taux doit atteindre 2 ou alors 3 pour cent ainsi que l'a décidé le Conseil national. Le Conseil fédéral est d'avis que c'est le taux de 3 pour cent qu'il faut proposer eu égard aux charges qui incomberont à la Confédération et au fait que le deux pour cent ne couvrirait même pas les frais d'hôpitaux.

M. Chevallaz rappelle le cri d'alarme de son prédécesseur au sujet des mesures à prendre pour assainir le budget de la Confédération. Il s'agit de réunir les éléments d'un programme d'urgence. La situation est grave, les experts du départements estiment d'ores et déjà que des déficits pour 1973 seront de 700 millions de francs. Quant aux perspectives pour 1974, elles s'annoncent plus sombres encore.

M. Huber propose de fixer au 27 février la prochaine réunion avec les anciens conseillers fédéraux à la Maison de Vatteville, et de fixer la prochaine rencontre avec les présidents de parti et de groupe représentés au Gouvernement au 21 février, le Conseil fédéral ayant décidé dernièrement de maintenir cette conférence trimestrielle.

Il estime que le Conseil fédéral, dans sa nouvelle composition, devrait avoir l'occasion de se prononcer sur les décisions de principe prises l'an dernier au sujet de la révision de la loi



- 9 -

sur l'organisation de l'administration fédérale. Les co-rapports des départements sont parvenus. La Chancellerie a donné son avis; tous les départements devraient maintenant se prononcer encore, de sorte que le Conseil fédéral puisse arrêter son avis en vue de la rédaction du message avant les vacances d'été.

14.1.1974

CHANCELLERIE FEDERALE

Echanges de vues:

23.1.1974: BK Politique d'information  
 FZD Mesures pour assainir le budget de la  
 Confédération

~~13.2.1974:~~ BK Organisation de l'administration fédérale  
 23.1. Revision de la loi (Grandsatzfragen)  
 EPD Référendum sur les conventions internationales

Distribution:

MM. les conseillers fédéraux (7)  
 le chancelier de la Confédération (1)  
 les vice-chanceliers (2)

13.2. OG (Beau.)